



Contribution au Groupe de travail sur la stratégie ITIE

Un grand nombre de contributions très utiles, portant notamment sur l'évaluation de Scanteam, ont déjà été soumises au Groupe de travail sur la stratégie par les parties prenantes et serviront à l'orientation stratégique future de l'ITIE. Plusieurs thèmes sont apparus de façon répétée au fil de tous les documents. On peut noter parmi ceux-ci 1) l'élargissement du périmètre de l'ITIE pour mieux répondre aux Principes de l'ITIE, 2) la refonte du système d'évaluation et d'assurance qualité afin d'encourager les pays mettant en œuvre l'initiative à réfléchir au-delà de la conformité, 3) le développement de liens avec d'autres programmes de réforme de la gouvernance le long de la chaîne de valeur de l'ITIE afin d'améliorer la bonne gouvernance des ressources, et 4) le renforcement du cadre des résultats de l'ITIE pour améliorer et mesurer l'impact que génère l'ITIE.

Indépendamment de leur impact potentiel sur la transparence et la responsabilisation dans le secteur, toutes les propositions sont confrontées au même défi consistant à déterminer *si* et *comment* elles devraient être intégrées à la norme ITIE. La question du « si » ne peut pas trouver de réponse appropriée sans la question du « comment » étant donné que 1) l'ITIE vient tout juste de subir un processus important de révision de ses règles, ce qui limite la volonté et la capacité de réforme ; 2) bon nombre de propositions se heurteront à la difficulté de trouver un consensus parmi toutes les parties prenantes ; 3) la norme ITIE devrait continuer d'être suffisamment flexible et épurée pour s'adapter aux contextes propres aux pays et aux besoins des différentes parties prenantes dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, quoique parallèlement 4) la norme ITIE mondiale devrait user de son influence en tant que norme de référence pour faire appliquer des mesures allant au-delà des exigences élémentaires et encourager les parties prenantes à l'échelle des pays mettant en œuvre l'ITIE à prendre de telles mesures, tout en reconnaissant et récompensant ces efforts, et 5) l'ITIE devrait être renforcée en tant que norme de qualité supérieure et qui nécessite des efforts.

Par conséquent, il nous est donné de comprendre que le rôle du Groupe de travail sur la stratégie est de se pencher sur la question de savoir quelles mesures l'ITIE mondiale doit entreprendre pour améliorer la transparence, la responsabilisation et la gouvernance générale dans le secteur extractif. À cette fin, l'ITIE dispose de divers instruments en sa possession, à savoir 1) les exigences pour adhérer à la norme, 2) des instruments pour inciter à une réforme par le biais d'autres moyens tels que le système de points envisagé, 3) des instruments pour encourager les efforts supplémentaires en introduisant la notion dans les documents de politique de l'ITIE, et 4) des instruments pour appuyer simplement les efforts déployés en dehors du cadre de l'ITIE.

Quelle que soit l'approche visant à faire passer l'ITIE à la vitesse supérieure utilisée, elle consistera forcément en un mélange équilibré des instruments susvisés. Notre proposition devrait par conséquent être considérée comme une suggestion complémentaire au cycle Candidature-Validation, similaire à celle avancée par la Banque mondiale sous l'appellation « Stratégie de suivi de l'ITIE aux fins de développement ».

Le document que le Secrétariat a adressé au Conseil d'administration fait remarquer que (page 7) :

Pour que la transparence soit valable d'un point de vue pratique, elle doit mener à une amélioration de la responsabilisation. La consultation des parties prenantes par le biais d'un Groupe multipartite est par conséquent essentielle à la norme ITIE. Néanmoins, l'expérience de plus de 23 validations montre que les pays n'ont qu'à de très rares occasions manqué de

satisfaire aux exigences en matière de gouvernance du Groupe multipartite, de plans de travail et d'engagement des parties prenantes. Par conséquent, l'argument en faveur de la consolidation de ces exigences ou du développement d'une approche qui reconnaît les pays qui vont au-delà des exigences minimales et mettent pleinement à profit le Groupe multipartite pour promouvoir le dialogue entre les parties prenantes, instaurer la confiance et engager les parties prenantes qui ne font pas partie du Groupe multipartite, est fondé.

La proposition suivante pourrait répondre à ce défi. L'idée de base consiste à faire participer les groupes multipartites à un dialogue structuré en continu portant sur les objectifs qu'ils veulent effectivement atteindre au moyen de l'initiative, et fournir un outil pour faciliter et gérer les attentes parmi les parties prenantes et créer un impact au-delà de la transparence.

a) Les cadres nationaux de résultats ITIE

L'ITIE mondiale devrait exiger de la part des pays mettant en œuvre l'ITIE (ou bien les encourager), c'est-à-dire des groupes multipartites, qu'ils adoptent leur propre cadre de résultats et tout en étant néanmoins à la fois standardisé et exhaustif dans une certaine mesure et qu'ils fassent un rapport annuel auprès du Secrétariat quant à sa mise en œuvre. Ceci est déjà en grande partie sous-entendu à travers la norme présente dans l'Exigence 5. Cependant, le cadre de résultats se distinguerait du plan de travail « habituel » dans la mesure où il incorporerait explicitement des objectifs au niveau de l'impact qui ne seraient pas obligatoires pour atteindre la conformité.

b) Un Rapport ITIE annuel portant sur les résultats

Le Secrétariat international de l'ITIE offrirait des conseils en élaborant un questionnaire ou un modèle de déclaration comprenant des catégories d'objectifs potentiels de développement plus élevés : meilleure responsabilisation, augmentation des revenus fiscaux, liens à la chaîne de valeur du secteur extractif, etc. Chaque groupe multipartite pourrait puiser son inspiration dans ce « menu » et adapter son cadre de résultats au contexte de son pays. Afin de faire partager l'expérience des pays mettant en œuvre l'ITIE en ce qui concerne leurs efforts visant à aller au-delà de la transparence, le Secrétariat international de l'ITIE mettrait au point un rapport annuel standardisé concernant les progrès et activités accomplies, réalisations, impact généré et en se fondant sur les soumissions effectuées par les secrétariats nationaux de l'ITIE. Cela permettrait également de comparer ce que font les pays pour atteindre des objectifs plus élevés et d'évaluer le degré d'ambition de ces efforts de réforme.

c) Chaînes de résultats

Au sein du cadre d'analyse de résultats, le lien entre activités, réalisations, résultats et impacts pourrait être systématiquement abordé à travers l'introduction de chaînes de résultats qui permettraient également de détecter les risques potentiels rencontrés en chemin vers les résultats escomptés. Les chaînes de résultats permettraient ainsi d'améliorer le suivi des groupes multipartites nationaux et de faire office de « système d'alerte précoce », c'est-à-dire d'évaluer si le processus est ou non sur la bonne voie. Particulièrement dans un contexte multipartite, les chaînes de résultats peuvent aussi faciliter la recherche de consensus et provoquer des attentes réalistes.

Cette approche pourrait

- 1) Donner aux citoyens, investisseurs et gouvernements une idée approfondie de la gouvernance au sein du secteur extractif ;
- 2) Encourager la consolidation du dialogue multipartite ;
- 3) Aider à faciliter et gérer les attentes entre les parties prenantes ;
- 4) Servir de plate-forme pour aller au-delà des exigences minimales ;

- 5) Mener à l'élaboration d'une base de données comparant les efforts des pays entrepris pour aller au-delà de la transparence ;
- 6) Renforcer les ressources destinées à l'apprentissage entre pairs ;
- 7) Présenter l'impact qui peut être directement imputable au processus ITIE national ;
- 8) Mettre à profit l'influence de la norme ITIE mondiale pour encourager les pays mettant en œuvre l'initiative ;
- 9) Favoriser la concurrence et la pression exercée par les pairs parmi les pays mettant en œuvre l'initiative ;
- 10) Fournir des prestataires d'assistance technique offrant des points de référence pour coordonner l'assistance.

Comme il a été précédemment noté, il s'agirait là d'un outil complémentaire qui pourrait être intégré au système de points plus général ou guider celui-ci, comme l'a proposé le Secrétariat de l'ITIE, ou inclure des pénalités si les pays Conformés refusent de s'engager au-delà de la conformité, comme l'a suggéré la Banque Mondiale.